

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Joyeuse, régulièrement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement et durant la crise sanitaire du COVID 19, dans la salle des Fileuses de la Grand Font, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte PANTOUSTIER, Maire.

Etaient présents : AUZAS Vincent, BELLOY Marc, BLANCHON Andrée, M CHAMONTIN Loïc, CHASTAGNIER Geneviève, DAILLY Geneviève, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, DOLE Monique, LACOUR Gladie, MAISONNEUVE Béatrice, NICOLAS Marie, PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, REYNOUARD Clément, ROUSTANG Yves

Absents excusés : FREGIERE Alexandre, GAUTIER Pascale, HOURS Roland, MORIN Stéphanie.

A été élu secrétaire : NICOLAS Marie.

Pouvoirs

M FREGIERE Alexandre à Mme PANTOUSTIER Brigitte

Mme GAUTIER Pascale à M REYNOUARD Clément

M HOURS Roland à M DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc

Mme MORIN Stéphanie à Madame LACOUR Gladie

ORDRE DU JOUR

1. Présentation d'une association de la commune
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021
3. Demande de subvention 2021 aux associations (dossiers complémentaires)
4. Budget principal - Décision modificative n° 3
5. Plan de financement et demande de subvention auprès des financeurs dans le cadre du fond de solidarité suite aux dommages non assurables des inondations du 3 octobre 2021
6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution autorisées par la Loi (art.L.2122-22 du CGCT).
7. Questions diverses

1. Présentation d'une association de la commune

Madame le Maire invite M Philippe GROGNET à présenter l'association AIME

Cette association, créée en 1995, est un organisme de formation qui travaille sur l'insertion, les parcours professionnels et les chemins de vie.

Après une présentation de l'équipe, M GROGNET décrit les différentes actions de formation :

- La Gariguette
- Préqualification cuisine
- Certification titre commis de cuisine
- Hygiène des aliments par la méthode HACCP,
- Animations culturelles
- Insertion par un accompagnement individualisé, mobilisation autour d'un projet professionnel, immersion en entreprise
- Modules à la carte : action de formation sur le savoir être, remise à niveau sur les savoirs de base, certificat Voltaire, préparation CLEA, FLE (Français Langue Etrangère), FOS métier Français sur Objectif Spécifique, formation informatique et numérique.

M GROGNET expose également l'impact de cette association.

Son organisation territoriale est aujourd'hui éparpillée entre Rosières et Bourg-Saint-Andéol. Cette association a pour projet de s'installer dans de nouveaux locaux à Joyeuse. Pour cela une négociation est en cours avec la commune concernant la vente des anciens locaux du foyer logement.

Monsieur GROGNET expose le plan de son projet d'installation.

Madame le Maire demande si des subventions sont prévues, l'association répond qu'un emprunt au Crédit Agricole a été souscrit. Monsieur Belloy demande s'il reste quelque chose au niveau de la cuisine, apparemment le matériel restant est obsolète.

Monsieur AUZAS souligne que par rapport au prix il faut prendre en compte l'apport économique de cette installation sur le territoire. Pour Madame le Maire, il faut aussi penser le déplacement de la médiathèque.

Il était prévu, comme le fait remarquer Monsieur AUZAS, qu'elle soit déplacée dans l'ancien collège mais il faudrait connaître l'échéance de ce déménagement. M CHAMONTIN s'interroge sur les économies d'échelle que l'association réalisera en augmentant les capacités de repas, M PLANET demande si l'association fournit les écoles mais pour le moment la réponse est négative. Madame le Maire clôt le débat en invitant le conseil à réfléchir à ce devenir lors d'une commission.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer. Elle énonce les pouvoirs.

Madame NICOLAS Marie est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la Régie communale des eaux : lancement d'un accord cadre à bons de commande sur le contrôle des réseaux eau potable et assainissement, l'inspection caméra, tests d'étanchéité, et test de compactage.

Le conseil municipal approuve ce rajout à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021

Madame le Maire reprend le mail de Madame MAISONNEUVE sur les observations concernant ce compte-rendu : pour elle, relater le huis clos ne paraît pas judicieux au vu du motif de confidentialité de celui-ci.

En ce qui concerne la mention des noms des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues celle-ci sera portée sur le prochain compte rendu et les prochaines délibérations, l'exercice de cette mention n'étant pas courante pour la nouvelle secrétaire de Mairie. De même et conformément au règlement intérieur, les votes seront énoncés de vive voix pour faciliter l'enregistrement de ceux-ci.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4 M AUZAS, Mme GAUTHIER (pouvoir), Mme MAISONNEUVE, M REYNOUARD,

3. Demande de subvention 2021 aux associations (dossiers complémentaires)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal les deux dossiers de demande de subvention reçus en mairie dernièrement. Il s'agit de la Boule de Joyeuse pour l'inscription de l'équipe M1 et M2 en Elite Nationale pour un montant de 1500€ et de l'Association Château de Joyeuse pour l'achat de statuette pour un montant de 600€.

M REYNOUARD fait remarquer qu'il est désagréable de recevoir continuellement des demandes de subventions tout au long de l'année. Madame le maire souhaite justement qu'un courrier parte aux associations avec une date limite de retour pour les demandes de subventions M REYNOUARD propose de réfléchir à 2 sessions dans l'année, car il y aura toujours des dossiers de demande de subventions exceptionnelles. Pour M CHAMONTIN il est difficile de refuser les demandes exceptionnelles pour des événements ou des manifestations particulières. Une réflexion est à aborder sur le sujet.

M AUZAS invite Madame le Maire à la précaution quant à la subvention concernant l'achat d'objet religieux par une association. Madame le Maire propose de scinder ce point à l'ordre du jour en deux votes.

Après examen de ces dossiers, Madame le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention à la Boule de Joyeuse pour 1500 euros

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention avec 2 retraits du vote (M AUZAS, Mme MAISONNEUVE) et 17 VOIX POUR

Madame le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention de 600€ à l'association du Château
Le Conseil municipal approuve cette demande avec 2 retraits du vote (M AUZAS, Mme MAISONNEUVE), 3 ABSTENTIONS (M ROUSTANG, M REYNOUARD, Mme GAUTIER (pouvoir) et 14 voix POUR

4. Budget principal - Décision modificative n° 3

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 15 voix POUR 2 retraits du vote (M AUZAS et Mme MAISONNEUVE) et 2 ABSTENTIONS M REYNOUARD, Mme GAUTIER (pouvoir), décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	investissement	21	2188	ONA	Autres immobilisations corporelles	3254.40
D	Fonctionnement	65	6531		Indemnités	10 000.00
D	Fonctionnement	012	6411		Rémunération du personnel	35 000.00
D	Fonctionnement	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	14 500.00
D	Investissement	16	1641	PPFI	Emprunt en euros	17 000.00
D	Investissement	21	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	2 350.69
					TOTAL	82 105.09

CREDIT A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	Investissement	21	2181	ONA	Installations générales, agencement et aménagements	-22 605.09
D	Fonctionnement	022	022		Dépenses imprévues	-59 500.00
					TOTAL	-82 105.09

5. Plan de financement et demande de subvention auprès des financeurs dans le cadre du fond de solidarité suite aux dommages non assurables des inondations du 3 octobre 2021.

Madame le Maire rappelle l'évènement du 3 octobre 2021 avec l'inondation d'une partie de la commune. Les dégâts ont été recensés par les élus et les services municipaux. Afin de constituer un dossier de demande de subventions il convient de délibérer sur un montant de dégâts estimés et un plan de financement.

La liste des dommages non assurables a été évaluée comme suit en TTC:

Réfection du stade 150 000 €

Revêtement du 2^{ème} terrain de tennis et 75 ml de grillage et piquets 50 000 €

Réfection du chemin de l'île (475ml) 3000 €

Réfection du chemin de la Nouzarède (671 ml) 2000 €

Voirie Garel 3km560 22 232 €

3 compteurs linky 405 €

Régie de l'eau station de relevage 13 200 €

Soit 200 697.50 € HT soit 240 837 € TTC dont pour la commune 189 697.50€HT soit 227 637 TTC

Et pour la régie 11 000 € HT soit 13 200€ TTC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Commune

Cofinanceurs	Taux sollicité	Montant en HT
ETAT Préfecture de l'Ardèche	50%	94 848.75
REGION Auvergne Rhône -alpes	10%	18 969.75
CONSEIL	20%	37 939.50

DEPARTEMENTAL		
AUTOFINANCEMENT	20%	37 939.50
TOTAL		189 697.50

Régie

Cofinanceurs	Taux sollicité	Montant en HT
ETAT Préfecture de l'Ardèche	50%	5 500
REGION Auvergne Rhône -alpes	10%	1100
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20%	2200
AUTOFINANCEMENT	20%	2200
TOTAL		11 000

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme le Maire

Et après en avoir débattu à 14 voix POUR, 2 retraits du vote (M AUZAS et Mme MAISONNEUVE), et 3 ABSTENTIONS (M REYNOUARD, Mme GAUTIER (pouvoir) et M ROUSTANG),

- APPROUVE le plan de financement ci-joint
- DECIDE de lancer les consultations de travaux afférentes à cette opération.
- MANDATE Madame le Maire pour solliciter les financeurs sur cette opération
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

M BASTIDE précise que cette liste est une estimation de départ car les terrains de tennis sont des biens assurés.

6. Régie communale des eaux lancement d'un accord cadre à bons de commande sur le contrôle des réseaux eau potable et assainissement inspection caméra, tests d'étanchéité, et test de compactage.

Dans le cadre des travaux d'assainissement (et parfois d'eau potable), la Régie des eaux engage en parallèle des commandes pour l'exécution des contrôles avant la réception des travaux.

Ils consistent à vérifier l'étanchéité du nouveau réseau, à contrôler sa pente ainsi que son état et à tester le compactage de la tranchée.

Ces prestations de contrôle constituent une catégorie homogène de services.

Il est proposé de passer un marché accord-cadre à bons de commande, d'un montant minimum annuel de 1 000 € et d'un montant maximum annuel de 20 000 € ; les candidats devront compléter un bordereau des prix unitaires vierges, ainsi que trois détails estimatifs de chantier type.

L'organisme de contrôle devra être accrédité par le COFRAC, afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le Conseil Municipal approuve à 18 voix POUR, 1 ABSTENTION M ROUSTANG, les propositions suivantes :

. **LANCER** la consultation pour le marché accord-cadre mono attributaire à bons de commande selon la procédure adaptée ouverte soumises aux dispositions des articles L. 2133-1 et R 2123-1 1, L 2125-1 1°, R

2162-1 à R. 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique et en utilisant les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations avec une pondération de 50%
- Valeur technique de l'offre (décrivant notamment les moyens humains affectés à la Régie des eaux, les moyens matériels, la présentation d'un modèle de rapport, la mise en œuvre des prestations.....) avec une pondération de 40%
- Délai d'intervention après l'émission du bon de commande (hors période de préparation), avec une pondération de 10%

. **PASSER** un marché accord-cadre mono attributaire à bons de commande selon les principes suivants :

- Marché accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ;
- Durée : 1 an, renouvelable 3 fois
- Montant minimum annuel : 1 000 € HT
- Montant maximum annuel : 20 000 € HT ;
- Bordereau des prix unitaires vierge à compléter par les candidats, complété par trois devis de chantier afin de donner une idée de prestations et afin de pouvoir comparer les offres.

. **AUTORISER** Madame le Maire, à signer le marché accord-cadre à bons de commande à venir avec l'entreprise qu'elle aura retenue, dans le cadre de l'économie ci-dessus présentée et à faire toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution autorisées par la Loi (art.L.2122-22 du CGCT).

Madame Le Maire informe l'assemblée des décisions prise en vertu des délégations qui lui ont été consenties dans le cadre des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales (délibération 20.06.01)

Commune

Commande publique

22/09/2021-Procédure adaptée des travaux de la nouvelle mairie – relance de 2 lots suite à consultation en date du 6 juillet 2021 lancée par le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement en vertu de la convention de mandat avec la commune de Joyeuse- Entreprises retenues Lot n°5 : SOLS SOUPLES/CARRELAGE GOUNON SERVICE DECO (07) 41 055,92 € HT, Lot n° 2 : ELECTRICITE SNEF SA 38 900,00 € HT

21/09/2021-Convention de mandat -Madame le Maire décide de résilier le marché avec la SARL ESTEVE & DUTRIEZ Architecte conclu le 20 octobre 2020 pour un montant de 16 079 euros HT soit 19 288.80 TTC, l'opération ayant fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du SDEA (0700 Privas) qui en tant que mandataire de l'opération a conclu un marché en son nom avec le titulaire précédemment retenu par la Mairie de Joyeuse.

Droits de préemption.

La commune n'a pas utilisé de son droit de préemption lors des ventes suivantes :

Nature du bien	Adresse	Références cadastrales	Propriétaire	N°
Terrain	Vinchannes Est	AC 582	INTER OFFICE	2021/48
Terrain	805 chemin de Jamelle	AM 1125, 465	Consorts POUZACHE	2021/49

Immeuble	306 Avenue François Boissel	AE 868, 869, 870	LE ROUX Gwenola	2021/50
Maison	16 rue du Soulège	AE 772	DEYDIER-BASTIDE Michel	2021/51
Terrain	531 route des Fumades	AD 1016, 1025	OZIL Hervé	2021/52

Régie des eaux commande publique

REGIE COMMUNALE DES EAUX ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE en date du 15/12/2017 conclu avec le groupement d'entreprise SAUR/BOYER DECISIONS				
OBJET	Date de la commande	Entreprise	Montants en €	
			HT	TTC
Mise en place de 5 consoles eau potable 36, route nationale	06/07/2021	SAUR	710,35	852,42
Déplacement abri compteur et tabouret de branchement assainissement Quartier Vinchannes	09/09/2021	BOYER	271,80	326,16
Branchements eau potable + assainissement Quartier Vinchannes	09/09/2021	BOYER	1 655,60	1 986,72
Mise en conformité branchement eau potable La Calade	20/09/2021	SAUR	1 860,83	2 233,00
Réparation fuite sur réseau d'eau potable Quartier Jamelle	20/10/2021	SAUR	962,42	1 154,90
Renouvellement pompe de surpression n° 2 Surpresseur de Jamelle	04/11/2021	SAUR	483,33	580,00
Renouvellement armoire électrique et télégestion Poste de relevage La Glacière	04/11/2021	SAUR	8 786,40	10 543,68

Le conseil municipal prend acte des décisions citées plus haut

Questions diverses

Madame le Maire invite à un tour de table et laisse la parole à M AUZAS qui informe que l'association Entraide Beaume Drobie participera à la collecte de la banque alimentaire et propose de relayer l'information portant sur le volontariat pour cet évènement. Cette collecte aura lieu à Carrefour, Netto et Intermarché.

M AUZAS informe également que l'association possède à présent une armoire frigorifique assez imposante. Des travaux sont à faire par l'association pour assurer un sens de circulation dans le local. Celui-ci est ouvert le jeudi et le vendredi si des élus veulent passer voir, avec une préférence pour le jeudi matin où l'association ne reçoit pas de bénéficiaires.

Madame le Maire informe en réponse à un mail de Mme MAISONNEUVE sur les inondations, que l'EPTB (Etablissement Public Territorial Bassin versant de L'Ardèche) va intervenir pour nettoyer les berges et entretenir la passerelle de la Grand Font. Une opération de nettoyage des berges (déchets) aura également lieu le 13 novembre avec un RDV à 8H30 place de Rosières (information sur le site de la commune)

M DEYDIER BASTIDE informe que les travaux de la nouvelle mairie sont à la phase de démolition, la circulation reste difficile car ces travaux bloquent certaines places de parking, et on constate que certains se garent mal ce qui pose problème au moment où les enfants rentrent et sortent de l'école.

Des travaux vont être programmés à la trésorerie qui compte à terme accueillir 15 personnes. Ils gèreront les hôpitaux de l'Ardèche. Une revalorisation du loyer sera mise en place après que ces travaux soient effectués.

Mme LACOUR Gladie informe que le conseil d'école aura lieu le 9 novembre. Les commandes d'ipad ont été passées, et pour répondre à Madame MAISONNEUVE le département ne met pas à disposition de matériels réformés. Mme LACOUR étudie la possibilité de récupérer les produits conditionnés qui n'auraient pas été consommés à la cantine pour un don à la banque alimentaire.

Mme DAILLY informe que le CCAS a pris la décision aujourd'hui de reconduire l'opération de bons cadeaux pour les seniors de plus de 70 ans pour un montant de 20 euros chacun. Au vu des conditions sanitaires, il n'y aura pas de repas de fin d'année, mais au printemps l'organisation pour les aînés d'un goûter dansant à l'extérieur.

M PLANET informe que désormais la police assurera une présence à la sortie de l'école primaire et maternelle mais également au collège. M AUZAS souligne qu'il faudra anticiper la problématique du déménagement du collège. Pour cela la gendarmerie sera sollicitée.

M REYNOUARD aborde le thème des patrouilles motorisées où la mixité de l'équipe AVSP Police est possible quand le véhicule n'est pas ciblé.

M BELLOY informe que les jardins partagés ont été nettoyés. Il a des rendez-vous cette semaine avec des personnes intéressées. Il faudrait prévoir une signalisation.

M AUZAS remercie, de la part de la mission locale pour l'accueil de la mairie dans la salle de la Grand Font cet après-midi. Il signale que de plus en plus de jeunes ont un niveau scolaire très haut et que beaucoup ont été broyés dans leur projet par la période COVID. Sur l'année, c'est une cinquantaine de jeunes qui ont été accompagnés par la mission locale.

M REYNOUARD interpelle le conseil sur la mise en place du conseil municipal jeune car on est en novembre et rien n'a été fait. Mme LACOUR en parlera au conseil d'école. Cette opération était très encadrée par M VIOLET. Peut-être le collège serait plus intéressé que l'école primaire. M BASTIDE souhaiterait également qu'un nom soit donné à la rue du collège, une proposition pour faire participer les jeunes à cette décision sera faite au Principal du collège.

Mme CHASTAGNIER fait un point sur les travaux de la régie de l'eau. Les chantiers se passent bien. Celui des Grads commencera en début d'année. Les relevés de compteur sont terminés mais l'agent d'exploitation est en arrêt maladie. Le conseil d'exploitation aura lieu le 15 novembre à 18h30.

Madame BLANCHON demande quand les illuminations vont commencer, M BASTIDE lui répond autour du 1^{er} décembre.

Madame le Maire expose l'agenda : 12 novembre commission urbanisme travaux sécurité à 15h30, 15 novembre commission services généraux sur les ressources humaines à 14h30

Prochain conseil municipal le 6 décembre à 18h30

La séance est levée à 21H03



